

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 octobre 2012 relatif à la nomination de M. Alain COLLOMBET en qualité de directeur général, par intérim, des Hospices civils de Lyon

NOR : AFSH1230611A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7-2 et L. 6147-1 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Alain COLLOMBET dans l'emploi de secrétaire général des Hospices civils de Lyon (69) à compter du 24 décembre 2008 ;
Vu l'arrêté du 27 août 2012 portant nomination de M. Daniel MOINARD en qualité de directeur général, par intérim, des Hospices civils de Lyon (69) du 31 août 2012 jusqu'au 31 octobre 2012 inclus,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Alain COLLOMBET, secrétaire général des Hospices civils de Lyon (69), est nommé directeur général, par intérim, des Hospices civils de Lyon à compter du 1^{er} novembre 2012 et jusqu'à la date d'installation du directeur général.

Article 2

Le directeur général de l'offre des soins et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 23 octobre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS